



2019/E3/067

*Question déposée par M. Jean-François CASALTA
Au nom du groupe "Partitu di a Nazione Corsa"*

Objet : Avenir énergétique de la Corse.

Monsieur le Président,

En début de mois, le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE nous a rendu visite en compagnie, notamment, de l'ancien Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, François de RUGY.

Au programme de la visite ministérielle était organisée une réunion sur le site de Vignola, à Aiacciu, à propos de l'avenir énergétique de l'île.

Le Premier Ministre réaffirmait à cette occasion l'objectif d'autonomie énergétique pour la Corse à l'horizon 2050 et la construction d'une nouvelle centrale thermique à cycle combiné gaz-vapeur en remplacement de la centrale du VAZIU d'une puissance de 132 mégawatts (MW) et des turbines à combustion (T.A.C) installées sur le site de LUCCIANA d'une puissance de 65 MW.

De nombreuses questions demeurent néanmoins sans réponses, notamment sur le dimensionnement de ce projet.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui évoquent la nécessité d'un redimensionnement de la capacité de la future centrale à 125 MW.

Pourtant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (P.P.E) votée à une très large majorité, toutes tendances confondues, à l'Assemblée de Corse, le 29 octobre 2015, actait la construction d'une centrale à cycle combiné gaz-vapeur de 250 MW sur le territoire de la commune d'Aiacciu pour remplacer la centrale du VAZIU et les T.A.C du site de LUCCIANA (soit 197 MW sans compter les 20 MW de la TAC mobile présente sur le site du VAZIU) à l'horizon 2023.

Si l'Etat devait revenir sur cette position, en amputant de moitié la capacité prévue jusqu'alors, et si la P.P.E devait être révisée en ce sens cela poserait, à notre sens, une très grande difficulté en termes de calendrier.

En effet même si l'on excepte le problème foncier aujourd'hui résolu, la procédure administrative, depuis le mois d'avril 2016 avec l'autorisation ministérielle d'Installation de Production d'Electricité (I.P.E) jusqu'à l'obtention du permis de construire en mars 2019, s'est étalée sur une période de trois années.

La révision de la P.P.E sur ce point nous obligerait à repartir de zéro ce qui équivaldrait, à priori, à une impossibilité de livraison de la future centrale en 2023, dernière échéance possible au vu de la législation actuelle.

Ainsi, Monsieur le Président, étant donné les échanges qui furent les vôtres avec lesdits Ministres, en intégrant la récente démission de Monsieur de RUGY pouvant constituer une difficulté au regard de la fiabilité des annonces faites, pourriez-vous nous dire si vous disposez de davantage d'informations sur ce point et plus largement sur l'avenir énergétique de notre île ?